

Agadir : Ces encombrants cadavres

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 24-11-2008 19:50:00

Le port d'Agadir est-il en danger ? Une dizaine de bateaux coulés et quelque 80 autres abandonnés, en perturberaient sérieusement l'exploitation.

Le port d'Agadir serait-il en voie de devenir une décharge pour les bateaux à problèmes? Des navires qui ne sont plus en activité depuis des années, mais qui sont toujours immobilisés sur le quai de ce port. Ou encore des chalutiers qui ont coulé mais qui n'ont pas encore été déplacés. A en croire des sources portuaires, c'est pratiquement le 1/3 du port d'Agadir qui serait actuellement concerné par cette problématique de bateaux coulés et abandonnés. D'après ces mêmes sources, la présence de ces navires abandonnés et des épaves (plus d'une dizaine) perturberaient sérieusement l'exploitation des infrastructures du port d'Agadir.

« Le port d'Agadir est devenu un cimetière. Plusieurs bateaux sont actuellement en arrêt d'activité et sont abandonnés par leurs propriétaires. Ils représentent un danger réel pour la navigation dans le port d'Agadir, notamment en cas de voie d'eau ou d'incendie qui se déclarerait, par exemple, à bord de l'un de ces bateaux. C'est une situation qui pose problème à la sécurité au sein du port et à l'exploitation efficiente des infrastructures portuaires », met en garde Abderrahmane Yazidi, Secrétaire Général du Syndicat National des Officiers et Marins de la Pêche Hauturière. D'après A.Yazidi, le danger viendrait du fait qu'à bord de ces navires abandonnés, il n'y aurait pas de gardiennage pour assurer leur sécurité. Ces unités, qui seraient, pour la plupart, des bateaux de pêche hauturière, encombreraient sérieusement certains quais du port d'Agadir, selon le secrétaire général. En cas d'incident à bord de ces bateaux immobilisés, depuis plusieurs années, sur les quais de ce port, il serait difficile pour les pompiers d'intervenir. Car, la plupart de ces navires se trouvent dans une position qui rendrait difficile l'intervention de ceux-là. C'est le cas, d'ailleurs, des nombreux bateaux qui ont chaviré au niveau du port d'Agadir.

Pour rappel, le chalutier marocain Karim II appartenant à la société PEVAP, pour ne citer que ce navire, a coulé, il y a une semaine. Il n'y avait aucun gardiennage, à bord de ce chalutier. Il aurait accosté à la sixième position, loin du quai, d'après des sources portuaires. Ce qui a rendu difficile l'opération de pompage de l'eau qui s'était introduite à l'intérieur de ce chalutier, nous a-t-on confié. Notons que le port d'Agadir a la plus grande capacité d'accueil des bateaux de pêches côtiers et hauturiers. Pourtant, « En période d'arrêt biologique, par exemple, le port de cette ville, le plus grand du royaume, devient, en quelque sorte, le plus petit des ports. Ses infrastructures sont réduites à zéro en terme d'efficacité. Car, les plus petits bateaux côtiers, qui, eux, ne sont pas en arrêt biologique, n'arrivent même pas à avoir accès au quai pour le ravitaillement et pour le débarquement. Il faut dire qu'en cette période, les conditions de travail sont très pénibles», fait savoir Abdelfattah Zine, Président de l'Association Professionnelle pour une Pêche Responsable.

Aussi, pendant les fêtes nationales, faut-il le souligner, ce sont près de 500 bateaux de pêche côtiers et quelque 280 bateaux de pêche hauturière, qui seraient immobilisés sur les quais de ce port. C'est dire, pour des armateurs de la ville, le danger que pourrait courir ce port, notamment en cas d'incident à bord des navires abandonnés. « Si ces bateaux abandonnés venaient à couler à leur tour ou si un feu venait à se produire à bord de ces navires, ce serait la catastrophe. Car ils ont

accosté à côté de bateaux qui sont en activité », confie-t-on au Reporter.

Avec plus d'une dizaine de bateaux coulés dans le port d'Agadir, le problème des épaves est, semble-t-il, une question majeure. Pour Abdelfattah Zine, « Il faudrait trouver des solutions juridiques pour que l'Autorité Portuaire puisse déplacer les épaves et les amener ailleurs ». Mais, insiste-t-il, le fait est qu'il faut d'abord s'attaquer à la source du problème. « La flotte qui opère au niveau de ce port est de plus en plus vieille. Il faudrait réfléchir à la renouveler, en la remplaçant par des bateaux performants et plus productifs. Car la productivité actuelle est de plus en plus réduite. D'où la nécessité de revoir la situation de la flotte actuelle », remarque A.Zine. Et ce dernier de conclure : « plus la flotte vieillit, plus il y a de bateaux qui sont dans l'inactivité et plus le danger couru dans le port d'Agadir est énorme ».

Dans ce même ordre d'idées, Abdelfattah Kandani, Chef du quartier maritime de Safi, met l'accent sur les raisons principales de cette problématique de bateaux abandonnés. Il estime que la cause en est que les propriétaires n'ont plus les moyens pour gérer ces unités de pêche, qui seraient devenues non rentables. « La diminution des ressources halieutiques a rendu difficile l'exploitation par les armateurs de leur navires. Mais ce n'est pas la seule raison : il y a aussi la vieillesse de la flotte. A défaut des moyens liquides, des sociétés, en liquidation totale ou en faillite, sont incapables d'engager les frais colossaux que nécessite la réparation et l'entretien des vieux bateaux », a ajouté Kandani.

Une chose est sûre. D'après des sources bien informées, le port d'Agadir serait un site mal exploité. Plusieurs quais seraient, en effet, condamnés. Il s'agit notamment de l'ancien quai pétrolier qui est actuellement inexploité. C'est au niveau de ce tronçon de quai que le bateau Houceine 4, appartenant à la société SOPEP aurait coulé, il y a plus de deux ans. Et jusqu'à présent, il n'a toujours pas été déplacé. « Aujourd'hui, aucun bateau ne peut approcher de cette zone, de peur de couler à son tour s'il touche l'épave », laisse-t-on entendre à ce sujet. De même, l'extrémité Est du quai (- 6 mètres), dans le nouveau port de pêche, serait également condamnée par la présence de l'épave de Karim II. Ce poste est également inexploité, car il est dangereux pour les navires, prévient-on.

Par ailleurs, des armateurs décrivent la présence de quelque 13 navires, qui seraient immobilisés depuis plusieurs années, au niveau de l'extrémité Ouest du quai (-6 mètres), dans le bassin de la pêche hauturière. Ces bateaux appartenant à la société SONARP, qui est actuellement en liquidation, constitueraient un danger pour la sécurité de la navigation au sein de ce port, affirme-t-on.

Le nouveau port de pêche (quai nord) serait aussi condamné, à cause d'autres bateaux qui ne seraient plus en activité. Les navires en question appartiendraient à la société SOMAMER, actuellement en arrêt d'activité, en raison de litiges judiciaires.

En chiffres, ce sont plus de 80 bateaux qui seraient pour l'heure en arrêt d'activité au niveau du port d'Agadir. C'est dire le danger à courir dans ce port, d'après des sources dignes de foi. D'autres bateaux risqueraient, si rien n'est fait, de chavirer à leur tour, tient-on à souligner. Car, l'« autorité compétente n'a jamais veillé à ce qu'il y ait à bord des navires abandonnés, une équipe de gardiennage pour assurer la sécurité de ces bateaux », nous a-t-on dit. Pourtant, « la capitainerie du port est habilitée à imposer à tout armateur de garder un équipage minimum à bord de ses bateaux, à même d'assurer leur sécurité ». Plus, selon l'article 16, lorsqu'une embarcation vient à couler dans un port ou dans les voies d'accès, les officiers de ce port doivent en rendre immédiatement compte aux ingénieurs du port. Lesquels adressent au propriétaire toutes instructions utiles pour l'enlèvement de l'épave. A défaut de quoi, c'est l'administration qui se charge du déplacement du bateau coulé, aux frais et risque du propriétaire. Et ce, en application de l'article 124 de l'annexe I du dahir du 28 jourmada II 1337 (31 mars 1919) formant code de commerce maritime.

Pour le port d'Agadir, des sources portuaires décrivent la présence de navires désarmés qui deviennent non seulement une gêne pour les autres bateaux, mais aussi un danger pour la bonne

exploitation du port. Une situation qui perdure depuis plusieurs années. A ce jour, l'administration n'utilise pas de son droit pour le déplacement de ces navires coulés et abandonnés. Pourtant, il y a lieu de souligner, à cet effet, que ce type de bateaux pourrait constituer un danger pour l'environnement. A court terme, les effets néfastes sur les ressources sont évidents, confie-t-on.

Le Reporter